

C.P.I.D.

Président

Dominique Lefebvre

Député du Val d'Oise

Vice-présidents

Gérard Charasse

Député de l'Allier

André Chassaigne

Député du Puy-de-Dôme

Michel Terrot

Député du Rhône

Membres

Brigitte Allain

Députée de la Dordogne

Jacques Alain Bénisti

Député du Val-de-Marne

Martine Carrillon-

Couvreur

Députée de la Nièvre

Guy Chambefort

Député de l'Allier

Yves Daniel

Député de Loire-Atlantique

Pascal Deguilhem

Député de la Dordogne

William Dumas

Député de la Gard

Jean-Paul Dupré

Député de l'Aude

Yannick Favennec

Député de la Mayenne

Jean Grellier

Député de Deux-Sèvres

Philippe Gosselin

Député de la manche

Christiane Kert

Député des B.-du-Rhône

Jean Lassalle

Député de la Pyrénées-Atl.

Bernard Lesterlin

Député de l'Allier

Céleste Lett

Député de la Moselle

Michel Liebgott

Député de la Moselle

Jean-René Marsac

Député d'Ille-et-Vilaine

Germinal Peiro

Député de la Dordogne

François Pupponi

Député du Val d'Oise

Frédéric Reiss

Député de Bas-Rhin

Pascal Terrasse

Député d'Ardèche

Jacques Valax

Député de Tarn

Michel Vergnier

Député de la Creuse



Comité parlementaire pour un Iran démocratique

Visite de Claude Bartolone en Iran

Paris, le 7 septembre 2016

Après la convocation en juillet dernier par le ministère des affaires étrangères iranien de l'ambassadeur de France à Téhéran suite au rassemblement d'opposants iraniens en exil le 9 juillet au Bourget et à la suite de la visite officielle de Ségolène Royal, ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer en Iran le 28 août dernier, qui a donné lieu à une exploitation et une instrumentalisation politiques indécentes par le pouvoir en place et les médias officiels contre la résistance iranienne, le Comité parlementaire pour un Iran démocratique (CPID) exprime sa plus vive préoccupation quant aux intentions du pouvoir iranien dans le cadre des négociations diplomatiques engagées entre la France et l'Iran suite à l'accord international sur le nucléaire iranien.

Le CPID rappelle que la France, terre d'asile et de libertés, a accueilli les réfugiés politiques iraniens en France dès le début des années 1980 sous l'autorité du président Mitterrand et leur a toujours assuré la protection qu'ils sont en droit d'attendre d'un Etat démocratique et d'un Etat de droit. Le CPID rappelle également que les accusations portées à tort contre le CNRI et notamment l'inscription sur la liste des organisations terroristes aux Etats-Unis comme par l'Union européenne ont été levées suite à des décisions de justice respectivement en 2012 et 2008.

Dès lors, en aucune manière, la France ne doit répondre aux demandes, pressions et tentatives du régime iranien visant à une restriction des droits démocratiques de ses opposants ou tout marchandage visant leurs activités et, comme le président de la République l'a rappelé à son interlocuteur lors de la visite officielle à l'automne dernier d'Hassan Rohani, l'impératif absolu pour la France que représente le respect des droits de l'Homme et l'abolition de la peine de mort.

Le CPID rappelle que la théocratie au pouvoir en Iran, par sa nature même, continue d'alimenter l'extrémisme islamiste dans la région à travers son soutien à des groupes terroristes et que les sauvageries de Daech ne peuvent pas entamer ni faire oublier cette réalité historique. Quant à la situation des droits de l'Homme dans ce pays qui est, selon l'ONU, le pays où l'on exécute le plus au monde (proportionnellement à sa population) et notamment des mineurs, les révélations récentes sur les massacres d'opposants perpétrés en 1988 rappellent que la réalité de ce régime est bien celle d'une dictature que traduisent l'absence de libertés politiques et d'opinion, comme d'élections libres et démocratiques.

Aussi, pour le CPID, l'Iran dont il est acquis que ses dirigeants ne respectent pas les normes internationales, ne peut à ce jour en aucun cas constituer un partenaire fiable dans le combat pour éradiquer le phénomène néfaste de l'intégrisme islamiste au Proche et Moyen Orient.

Le CPID maintient que l'amélioration de la situation des Droits de l'Homme en Iran doit être une condition préalable de tout développement de relations diplomatiques et commerciales avec le régime en place à Téhéran et que celle-ci devra être mesurée à l'aune de l'arrêt des exécutions, la libération des prisonniers politiques et au respect de la liberté d'expression et d'association.

Le CPID a toutes les raisons de penser que l'attachement aux normes susmentionnées et une expression claire de fermeté, comme cela a été le cas dans le cadre de la négociation de l'accord sur le nucléaire iranien, placera la France dans une meilleure situation par rapport à ses interlocuteurs iraniens.

Le CPID appelle donc les autorités gouvernementales et parlementaires françaises et en particulier le président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, actuellement en Iran dans le cadre des relations diplomatiques résultant de l'accord sur le nucléaire iranien, à faire preuve de la plus extrême fermeté vis-à-vis de l'Iran et à rappeler en toutes circonstances la position de la France sur la situation des droits de l'Homme et sur la peine de mort comme sur le nécessaire respect des valeurs et principes démocratiques.

Michel Terrot
Député du Rhône (LR)

Dominique Lefebvre
Député du Val d'Oise (SRC)